Image not found or type unknown

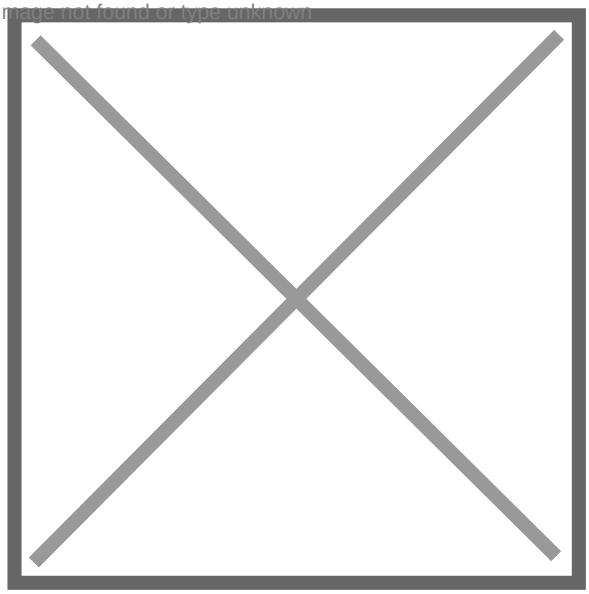

Risque licenciement pour accident et retrait de permis le weekend

Par **warriuszer034**, le **16/07/2012** à **09:27**

Bonjour,
onjour,

J'ai besoin de votre aide suite à un porblème que j'ai .
J'ai commis un accident ce dimanche 15 juillet en rentrant d'un anniversaire.
Je précise qu'il s'agit d'un accident seul sans blessé car j'ai terminé ma course dans le terrain d'une personne abimant au passage sa cloture et son portail.
le véhicule est une voiture de fonction que je devais rendre à la fin du mois car je viens de changer de poste et suis passé en mode sédentaire.
J'ai été contrôlé par la gendarmerie que j'ai appelé avec 0,8Gr .
Je n'ai pas été placé en garde à vue mais on est venu me chercher, j'ai une amende de type 4 à 90€ à payer
Je suis convoqué aujourd'hui (je sais que je vais encourir une peine de prison max de 2 ans, annulation de permis, forte amende ce qui absolument normal pour les faits grave que j'ai commis)
Je n'ai pas de casier et n'ai jamas commis d'infraction de ce type, j'ai un travail et une situation stable
Sachant que cela s'est produit en dehors de mon temps est ce que je risque un licenciement de la part de mon employeur? quelle type de sanction penses vous que je m'expose le plus?
Je regrette profondément ce que j'ai fait et surtout ce que j'aurais pu causer si des personnes avaient présentes....
J'envisage dans les jours a venir de faire un stage de sensibilisation (savez vous auprès de qui je peux me renseigner?)
merci de votre aide

Par **edith1034**, le **16/07/2012** à **09:45**

bonjour

passage au tribunal correctionnel à juge unique

vous aurez une amende et

vous aurez une suspension de permis, vous pouvez demander un permis blanc pour votre travail et n'oubliez pas de demander la non inscription sur votre casier B2 ce qui est souvent accordé

pour tout savoir sur les procédures pénales

http://www.fbls.net/recourspenaux1.htm

Par **warriuszer034**, le **16/07/2012** à **10:06**

Bonjour,

merci de votre
est ce que vous pensez que cela peut être un motif de licenciement?
cdt

Par **edith1034**, le **16/07/2012** à **15:15**

non bien sûr

Par **pat76**, le **17/07/2012** à **19:25**

Bonjour

L'accident est arrivé pendant un moment de votre vie privée sauf que vous étiez avec la voiture de fonction.

Vous étiez autorisé à l'utiliser en dehors de vos heures de travail pour votre convenance personnel?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés